

CONSULTATION PUBLIQUE : «MON ACCOMPAGNATEUR RENOV'»

Sonergia alerte sur les risques, tant pour les bénéficiaires, que les acteurs du secteur de la rénovation énergétique.



Franck Annamayer,
Président de Sonergia

Sonergia, acteur historique de la transition énergétique et délégataire CEE pour cette 5^{ème} période, revient sur la consultation publique lancée par le Ministère de la Transition écologique sur l'article 164 de la loi Climat et Résilience. Ce dernier prévoit la mise en place d'un accompagnement

obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2023 pour les ménages qui souhaitent bénéficier de certaines aides à la rénovation énergétique de l'ANAH.

Si l'objectif – créer plus de lisibilité et de fluidité dans le parcours des ménages souhaitant entreprendre des travaux performants de rénovation dans leurs logements – est salué par Sonergia qui y souscrit pleinement, des risques d'opportunisme et de compromission de la neutralité des acteurs soulèvent son inquiétude.

Un objectif salué, un statut problématique

Selon le projet de décret, seront d'abord concernés au 1^{er} janvier 2023 les travaux bénéficiant de l'aide à la rénovation globale MaPrimeRénov' Sérénité, puis à partir du 1^{er} septembre 2023 les travaux bénéficiant du forfait MaPrimeRénov', rénovation globale, ainsi que les bouquets de travaux (2 gestes ou plus) bénéficiant de l'aide MaPrimeRénov' supérieurs à 10 000€ de prime. L'ensemble des logements individuels rentreront dans le dispositif (maisons individuelles et logements individuels en collectifs). La mise en place d'un système d'information, référençant les opérateurs certifiés, est également prévu pour faciliter l'entrée dans le parcours d'accompagnement des ménages.

« Nous souhaitons voir garanties la compétence et la neutralité des acteurs qui bénéficieront du statut Mon Accompagnateur Renov'. Plusieurs acteurs historiques et engagés depuis de nombreuses années connaissent particulièrement bien les procédures. Ils sont les plus à même de garantir aux bénéficiaires un accompagnement adapté et de qualité. Avant d'ouvrir le marché à de nouveaux acteurs, valorisons déjà les acteurs existants et accompagnons-les à monter en puissance plutôt que de risquer l'opportunisme lié à ce

A propos de Sonergia :

Depuis sa création il y a plus de 10 ans à Marseille, la société Sonergia est devenue un acteur de référence du financement des opérations d'efficacité énergétique. En s'appuyant sur le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), Sonergia conseille et accompagne les consommateurs d'énergie (particuliers, industriels, collectivités...) pour atteindre des meilleures performances énergétiques : www.sonergia.fr

Contacts presse :

SONERGIA
Florence LIEVYN
+ 33 (0)7 61 87 49 32
florence.lievyn@sonergia.fr

SHAN
Sonia Ben Khemis
+ 33 (0)6 27 48 27 18
sonia.benkhemis@shan.fr

nouveau statut » déclare **Franck Annamayer, Président de Sonergia** qui craint une nouvelle crise de confiance telle que celle engendrée par les offres à 1€.

Pour consolider ce positionnement sans pour autant faire de Mon Accompagnateur Rénov' un monopole, Sonergia propose de réserver l'accès à ce-dernier à **toute personne justifiant d'une activité de plus de 2 ans**, démontrant ainsi son expérience et savoir-faire.

Mon accompagnateur Rénov', un tiers de confiance qui doit être neutre et indépendant

Par ailleurs, la question de la neutralité et de l'indépendance de l'Accompagnateur Rénov', tiers de confiance, étant centrale, Sonergia souhaite s'assurer que les conseils prodigués par ce dernier soient conduits dans l'intérêt du bénéficiaire, et donc du ménage, sans en altérer l'objectivité par un conflit d'intérêt.

« Actuellement, le projet de décret permet aux acteurs sur le marché, de cumuler le statut de délégataire CEE et d'Accompagnateur Rénov', par la simple création d'une filiale. Cette possibilité ne permet pas de garantir aux ménages une parfaite neutralité et indépendance des conseils prodigués. Nous souhaiterions que l'accès au statut d'Accompagnateur Rénov' soit réservé aux seules catégories prévues dans le décret, sans permettre le recours à la création de filiale(s) » reprend Franck Annamayer.

Pour l'ensemble de ces raisons, Sonergia réaffirme ne pas vouloir se positionner en tant qu'Accompagnateur Rénov' et privilégier son rôle d'orchestrateur afin de mettre en musique l'ensemble des acteurs de la rénovation énergétique, tout en préservant le cœur d'expertise de chacun et la chaîne de valeur.

A propos de Sonergia :

Depuis sa création il y a plus de 10 ans à Marseille, la société Sonergia est devenue un acteur de référence du financement des opérations d'efficacité énergétique. En s'appuyant sur le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), Sonergia conseille et accompagne les consommateurs d'énergie (particuliers, industriels, collectivités...) pour atteindre des meilleures performances énergétiques : www.sonerгия.fr

Contacts presse :

SONERGIA
Florence LIEVYN
+ 33 (0)7 61 87 49 32
florence.lievyn@sonergia.fr

SHAN
Sonia Ben Khemis
+ 33 (0)6 27 48 27 18
sonia.benkhemis@shan.fr